

Robert MAILLET
Beauvallon Bartole
30 boulevard de la Suane
83310 GRIMAUD
Tel. 04 94 49 36 49
Tel. 06 07 36 37 81
Mail Romaillet@wanadoo.fr

Grimaud, le 22 novembre 2011

IMPORTANT ET URGENT

Monsieur Stéphane de Poncins
Mail : sdemoncins@sdp-conseils.fr

PLU Rayol Canadel

Cher Monsieur,

Permettez-moi d'être particulièrement surpris par le contenu de votre dernier mail.

Si je comprends bien quels que soient les arguments développés, même les plus pertinents, vous êtes prêt à camper sur votre position et prêt à aller même contre vos propres convictions ou hésitations.

Ce qui démontre ce que je subodorais : vous êtes tout simplement « aux ordres » du Préfet et du Maire.

Un cabinet d'Urbanisme doit-il se contenter d'être précisément « aux ordres » plutôt que d'avoir un rôle de conseil en sa qualité de spécialiste de l'urbanisme afin d'orienter ses mandants vers les meilleurs choix, en l'occurrence pour la commune sur les plans tant juridique que financier, économique, social ou paysagé, etc ...

Si tel n'était pas le cas cela pourrait vous être sévèrement reproché.

D'autant que vous refusez, si j'ai bien compris, tout dialogue ou participation à réunion comme je l'ai à différentes reprises préconisé.

Ce genre de comportement ne me paraît pas démocratique.

Les échanges de vue sont souvent fructueux et peuvent faire évoluer les prises de positions.

Les politiques eux le savent bien qui essaient toujours de confronter les différents points de vues !

Par vos prises de position très tranchées (en êtes-vous conscient ?) vous engagez la commune dans une « galère » qu'elle a déjà vécu pendant des décennies n'hésitant pas dans votre mail à parler de procédures administratives dont nous connaissons tous la lenteur et la durée.

Et quant aux propriétaires des terrains (oui : car cette zone est une propriété privée, ne l'oublions pas) : serait-il normal de les spolier à vie.

Tout ceci, semble-t-il sans aucun scrupule de votre part. C'est très très grave car contraire à l'éthique de votre profession comme rappelé ci-dessus.

Ce n'est pour moi qu'une première réaction « à chaud » à votre mail.

Pensez-vous comme vous l'indiquez également dans votre dernier mail aider une commune dans son choix en l'entraînant dans une telle « galère » et une impasse dont elle a déjà longuement souffert ?

Je pense que vous privilégiez à tort les instructions reçues et ne pouvez agir de la sorte en votre âme et conscience.

Vous faites aussi allusion au rôle des Urbanistes qui est « de tenter et parfois de réussir cette équation improbable entre les points de vue radicalement différents ».

Pourquoi alors refusez-vous l'échange de points de vue qui se produit inévitablement lors d'une réunion comme je le rappelle ci-dessus ?

Pour respecter scrupuleusement les instructions du Maire et du Préfet qui ne daignent même pas répondre aux correspondances qui leur sont envoyées quel qu'en soit l'auteur ?

Comme je vous l'avais proposé je vous ai envoyé par fax la délibération de la Commission des Sites du 18 mars 1988 qui vous apportera la preuve qu'avant même l'exécution des travaux d'aménagement la ZAC de la Tessonnière se prêtait déjà à l'urbanisation. A plus forte raison maintenant qu'elle a été largement détériorée.

N'est-il pas surprenant que votre Confrère ait eu une vision totalement opposée à la votre ?

Votre prise de position n'est donc pas tenable et je tiens à vous rappeler une nouvelle fois que l'absence d'urbanisation de cette zone priverait la commune

de retombées et de ressources financières considérables et probablement de logements pour les actifs dont elle a tant besoin.

Enfin, comment pouvez-vous écrire que l'avenir de la Tessonnière se situe plus dans un avenir naturel et paysagé qu'urbanisé.

Pouvez-vous me confirmer que c'est votre intime conviction ?

Comment pouvez-vous préconiser une telle solution. Quels sont les projets paysagés projetés. Sur quelle durée vont s'espacer les travaux. Quel en est le coût. Qui financera des travaux gigantesques. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de terrains privés. Comment les propriétaires seront-ils indemnisés ? La commune a-t-elle les moyens de faire face à de telles dépenses ?

ET POUR QUEL RESULTAT ? POUR EN FAIRE QUOI ?

*Tout ceci n'est ni sérieux ni réaliste. Comment un cabinet d'Urbanisme peut-il cautionner objectivement cette utopie ? **Un cabinet d'urbanisme outre les instructions qu'il reçoit a, incontestablement un rôle de Conseil dont il doit assumer les responsabilités. En non se contenter de cautionner aveuglément ses instructions. Et comme vous l'écrivez d'ailleurs « pour aider une commune dans ses choix en leur apportant une cohérence et une logique ».***

Comment pouvez-vous prétendre que le projet que vous préconisez répond précisément à ces critères ?

Au cas où vous persisteriez dans cette voie je vous demande de me fournir tous les éléments de réponses aux questions ci-dessus car cela m'intéresse au plus haut point.

Ne croyez-vous pas qu'il serait plus « confortable » pour vous à tout point de vue de présenter des solutions positives et réalistes sur le plan urbanistique pour l'avenir de la commune ? Qui pourrait vous le reprocher ?

Laissez le Préfet et le Maire prendre leurs responsabilités, en l'occurrence ils vous les délèguent. C'est tellement plus facile. En êtes-vous conscient ?

Pensant ainsi vous avoir apporté un supplément d'éclairage, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Maillet